

**Extrait du Registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Séance du 17 décembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 67, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h16

Etaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'au rapport n°14), Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE (jusqu'au rapport n°12) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD (à partir du rapport n°3) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport n°12) Nancray : M. Vincent FIETIER Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°7) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du rapport n°9) Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : M. Jean SIMONDON (jusqu'au rapport n°21) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport n°9) Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Novillars : M. Bernard LOUIS Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Maxime PIGNARD, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vieille : M. Franck RACLOT

Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

A. BENEDETTO à H. ALEM, K. BERTAGNOLI à E. AEBISCHER, P. BILLEREY à G. SPICHER, F. BRAUCHLI à F. BOUSSO, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à E. LAFARGE, J. CHETTOUH à F. BAEHR, B. CYPRIANI à A. POULIN, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. TERZO, V. HALLER à F. PRESSE, D. HUGUET à A. POULIN, M. LAMBERT à G. BAILLY, C. MICHEL à S. COUDRY, M. MICHEL à N. SOURISSEAU, M. PIGNARD à L. FAGAUT, JH. ROUX à Y. POUJET, J. SORLIN à A. GHEZALI, C. VARET à PC. HENRY (à partir du n°15) S. WANLIN à M. ZEHAF, C. WERTHE à L. MULOT, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. VIENET à L. ALLAIN, C. BOTTERON à M. FELT, M. LEOTARD à F. BAILLY, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à M. JASSEY, B. LOUIS à F. TAILLARD, D. GAUTHEROT à L. MULOT, JM. BOUSSET à P. AYACHE (à partir du rapport n°10), N. DUSSAUCY à H. BERMOND, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE, F. RACLOT à JC. CONTINI

SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE – Rapport de l'élu administrateur 2019

Rapporteur : Marie ZEHAFF, Vice-Présidente

Commission : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2019 de la SPL MBFC (Mobilités Bourgogne-Franche-Comté).

La SPL MBFC a pour principal objet tous services de transport publics urbains et non urbains des usagers, de transport scolaires, de transports accessoires de type loisirs scolaires et touristiques, et toute activité complémentaire aux services de transport.

Grand Besançon Métropole détient 5,566 % du capital de la SPL. En 2019, GBM était représentée par M.LOYAT dans les instances de la SPL.

Lors du Conseil communautaire du 10 septembre 2020, Mme ZEHAFF a été désignée représentante de GBM.

I. Activité

Il s'agit de la seconde année pleine de fonctionnement de la SPL Mobilités Bourgogne Franche Comté depuis le regroupement de la SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité avec les Régies Départementales du Doubs et du Jura au 1er septembre 2017.

L'évolution de la société a conduit à une mise en commun des activités, des effectifs, des moyens, des méthodes de travail qui implique une importante réorganisation.

La SPL intervient sur le réseau régional (la Région lui a confié environ 8% de ses services sur les territoires Doubs, Jura et Saône et Loire). Elle exploite également deux des quatre lots du réseau interurbain de Grand Besançon Métropole, le réseau urbain des villes de Saint Claude et Morez et des lots de services scolaires de MBA (Mâcon Beaujolais) et d'ECLA (Lons).

Pour mémoire, s'agissant d'une Société Publique Locale, elle travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

La société est implantée sur 10 sites d'exploitation (dépôts) et un site commercial répartis sur les départements du Doubs, du Jura et de la Saône et Loire.

Elle exploite un parc de 250 véhicules de transport en commun :

- 2/3 du parc sont des véhicules de grande capacité (supérieure à 50 places)
- 1/3 du parc des véhicules de moyenne et petite capacité (entre 10 et 40 places)

et 11 véhicules de moins de 9 places.

En 2019, la SPL a acquis 20 véhicules en pleine propriété pour un montant de 3.25 millions d'euros, financés par un emprunt sur 7 ans.

La SPL a également, par convention avec le Département du Doubs, acheté les immobilisations meubles de l'ex Régie Départementale des Transports pour un montant de 900 000€. Ces immobilisations regroupent les parcs de véhicules de transport en commun (130 véhicules) ainsi que l'ensemble des biens nécessaires au fonctionnement de la SPL (outillage atelier, bien informatique, mobilier de bureau...).

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

La SPL compte 258 salariés en 2019 (175 ETP) soit 168 hommes et 90 femmes. 234 salariés sont affectés à la conduite des véhicules.

La baisse sensible des effectifs par rapport à 2018 (198,5 ETP) s'explique essentiellement par la perte de l'activité occasionnelle et tourisme des ex-régies départementales. Une partie des salariés concernés a fait le choix de partir chez d'autres employeurs pour y poursuivre leur activité. La seconde raison est la réelle difficulté de recrutement.

2019 est la première année complète intégrant les nouveaux accords sociaux de l'entreprise qui se substituent aux différents accords des 3 précédentes structures.

B/ Gouvernance - Juridique

La présidence est assurée par M.NEUGNOT, conseiller régional.

Le capital social s'établit à 557 000 euros réparti en 55 700 actions. La répartition du capital et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaire	part dans le capital en %	nb de sièges en Cadm°
Région BFC	64.991	12
CU Grand Dijon	16.697	3
Grand Besançon Métropole	5.566	1
CA Nevers	5.566	1
Ca Maconnais Beaujolais	1.795	Assemblée spéciale =
CA Creusot Montceau	1.795	
CA Grand Autunois Morvan	1.795	1
Commune St Claude	1.795	
total	100	18

Le conseil d'administration accueille également 2 censeurs.

En 2019, Nevers Agglomération a fait connaître sa volonté de quitter l'actionnariat de la SPL. Dans le même temps, Grand Besançon Métropole a indiqué souhaiter renforcer sa participation au capital. L'Espace Communautaire de Lons Agglomération et une centaine d'autres collectivités ont également émis le souhait d'entrer au capital de l'entreprise, par acquisition auprès de la Région BFC.

L'ensemble de ces mouvements n'étant pas réalisé définitivement, l'actionnariat n'est donc pas modifié au 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois en 2019, et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts, ni de la gouvernance en 2019.

S'agissant d'une SPL, et en respect des préconisations réglementaires, un contrôle analogue est instauré, principalement exercé par la Région BFC et Grand Besançon Métropole.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2019 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, en respect de dispositions réglementaires, la SPL doit justifier auprès de la DREAL d'une capacité financière suffisante afin d'obtenir des copies conformes de licence communautaire.

ACTIF en K€	31/12/2019	PASSIF en K€	31/12/2019
Actif immobilisé	6 815	Fonds propres	1 724
Stocks	197	Provisions	295
Créances	8 158	Emprunts	9 677
Liquidité	3 209	Dettes d'exploitation	6 683
TOTAL Actif net	18 379	TOTAL Passif	18 379
PRODUITS en K€	31/12/2019	CHARGES en K€	31/12/2019
chiffre d'affaires	10 849	achats et services	6 903
part° tarifaire (Région)	5 279	impôts et charges de personnel	8 503
Reprise amort et prov°	0	dot° amort et prov°	927
autres produits	382	autres charges	30
produits financiers	3	charges financières	31
produits exceptionnels	178	charges exceptionnelles	24
total produits	16 691	Total charges	16 418
Resultat net	272		

A/ Bilan

La structure du bilan de la SPL est fortement dépendante des flux financiers avec les deux principales collectivités commanditaires, à savoir la Région BFC et Grand Besançon Métropole. La Région représente une large majorité des créances et dettes d'exploitation. Par ailleurs, depuis 2017, la Région a accordé une avance en compte courant d'associé de 3 250 K€.

Le bilan 2019 traduit l'acquisition de véhicules (3,25M€ à l'actif) par la souscription d'un emprunt équivalent (en dettes financières au passif), et l'acquisition des biens au Département (900 K€).

Le niveau de trésorerie et les ratios financiers sont satisfaisants, même si le ratio d'endettement est important car l'emprunt est la principale source de financement pour l'acquisition de véhicules.

B/Résultat

Le résultat net 2019 est un bénéfice de 272 K€. La structure du résultat 2019 est très similaire à celle de 2018.

Les produits d'exploitation (16 510 K€) sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires (10 849 K€) et de la participation de compensation attribuée par la Région (5 279 K€).

Les charges d'exploitation (16 194 K€) sont essentiellement composées de la masse salariale (8 125 K€ soit 50% du total des charges), des achats de fluides, lubrifiant (951 K€), des contrats de location et de crédit-bail pour véhicules (1 414 K€), du carburant (1 448 K€), des dépenses d'entretien (529 K€) ou d'assurances du parc (459 K€).

IV. Liens avec la collectivité

En tant qu'actionnaire, Grand Besançon Métropole réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des lots de transport confiés.

Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de la SPL.

Les flux financiers entre la SPL MBFC et Grand Besançon Métropole résultent de la facturation par la SPL à GBM des prestations dans le cadre des lots du marché de service de transport public de voyageurs périurbains.

En 2019, la SPL a enregistré 3 859 K€ HT de chiffre d'affaires avec GBM.

Hormis la présentation du rapport annuel des élus administrateurs au titre de 2018, le conseil communautaire n'a pas été sollicité sur la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté en 2019.

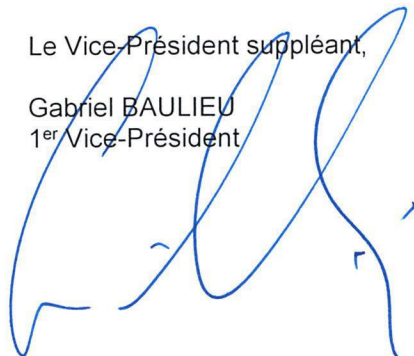
Le rapport spécial du commissaire aux comptes rappelle l'acte d'engagement concernant l'exécution des services de transport public de voyageurs signé entre GBM et la société.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL MBFC.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 1